

COMMUNE D'EPALINGES

plan de quartier ■ "Les Planches - Montblesson"

Approuvé par la Municipalité d'Epalinges dans sa séance du 18 janvier 2016

Le Syndic : Maurice MISCHLER La Secrétaire : Sarah MIÉVILLE

Soumis à l'enquête publique du 27 janvier 2016 au 25 février 2016

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 30 juin 2018 au 29 juillet 2018

Le Syndic : Maurice MISCHLER La Secrétaire : Sarah MIÉVILLE

Adopté par le Conseil communal d'Epalinges dans sa séance du 25 septembre 2018

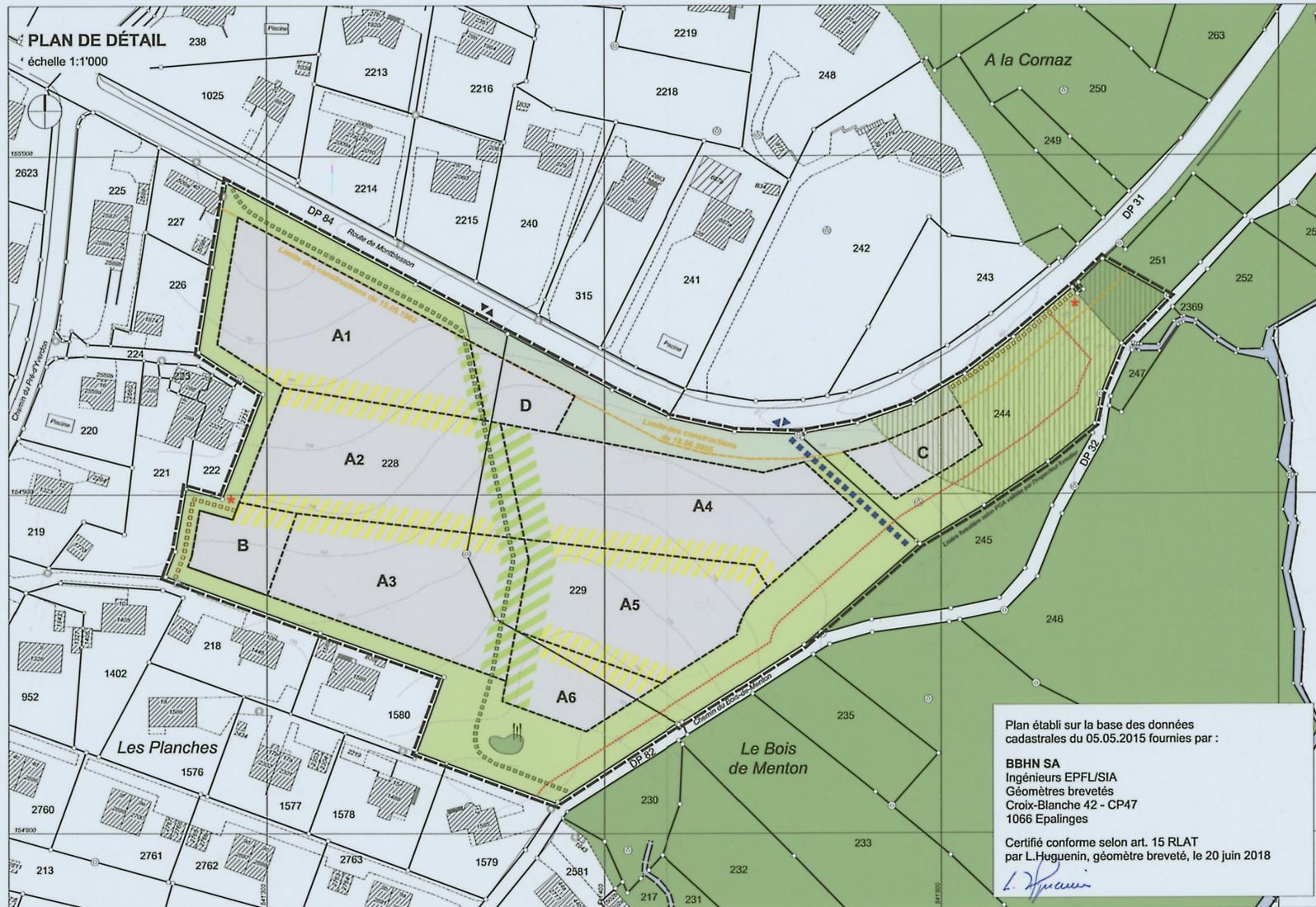
Le Président : Yann GLAYRE La Secrétaire : Fabienne GHEZA

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le 21 MAI 2019

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le 19 JUIL. 2021

EA valloton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 20 décembre 2018



Plan établi sur la base des données cadastrales du 05.05.2015 fournies par :
BBHN SA
 Ingénieurs EPFL/SIA
 Géomètres brevetés
 Croix-Blanche 42 - CP47
 1066 Epalinges
 Certifié conforme selon art. 15 RLAT par L.Huguenin, géomètre breveté, le 20 juin 2018

SITUATION

échelle 1:20'000

Coordonnées moyennes : 541'400 / 154'900



ÉTAT FONCIER

| n° parcelle | propriétaire | surface |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 228 | L'Habitat des Cyprès et Cie SPC | 11'558 m ² |
| 229 | L'Habitat des Cyprès et Cie SPC | 8'836 m ² |
| 244 | Marie-Anne HUNZIKER, Claire-Lise MILNER, Jean-Daniel et Marie-Claire SAUVANT | 3'410 m ² |
| TOTAL | | 23'804 m² |

DONNÉES GÉNÉRALES

- périmètre du plan de quartier
- périmètre de dangers naturels
- limites des constructions du 15.05.1962 et du 18.08.2005
- aire forestière (selon constatation de l'inspecteur forestier du 20.06.2001)
- limite des 10m à la lisière forestière

CONSTRUCTIONS

- aires constructibles A1, A2, A3, A4, A5, A6, B, C et D
- césures

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET PAYSAGERS

- aire de transition
- liaison paysagère
- espace de délaissement

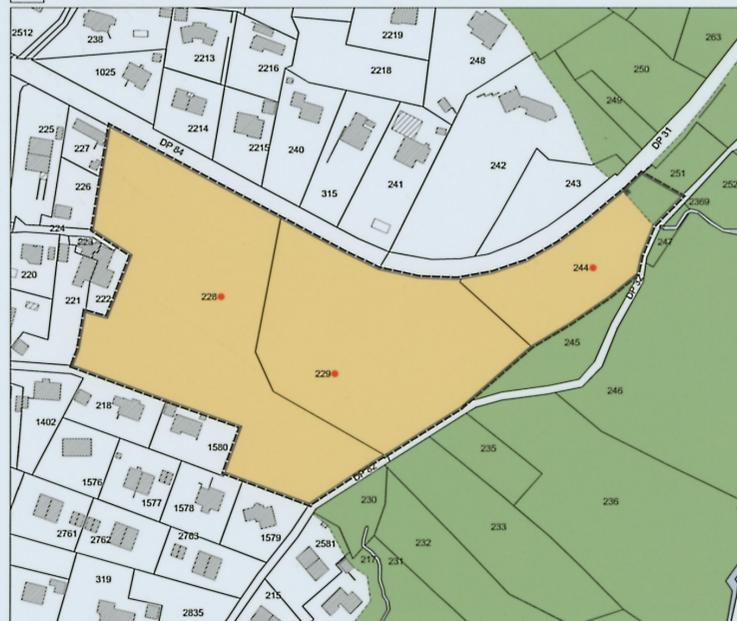
ACCÈS, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- aire d'accès et de stationnement visiteurs
- liaison publique de mobilité douce
- chemin de mobilité douce*
- accès véhicules
- accès camions d'évacuation du bois

AFFECTATION DU SOL

échelle 1:2'000

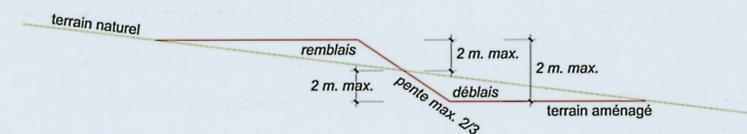
- périmètre du plan de quartier
- zone d'habitation de moyenne densité
- aire forestière
- parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir*



* compléments apportés suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018 de la LATC et la RLAT.

COUPE DÉFINISSANT LES MOUVEMENTS DE TERRE

sans échelle



PLAN DÉFINISSANT LE NOMBRE DE NIVEAUX MAXIMUM

échelle 1:2'000

